



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2021-0006

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 8 avril 2025 à 19h00 au 118, avenue des Cèdres à Brigham, le conseil municipal prendra en considérant la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure DM 2021-0006 - Superficie au sol d'un garage détaché - lot 3 521 204- 603 avenues des érables

La demande DM 2021-0006 concerne les dispositions relatives à la superficie maximale au sol autorisée à l'article 70 dans le règlement de Zonage 06-101.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre :

- L'agrandissement d'un garage détaché qui aura une superficie au sol de 91,78 mètres carrés alors que l'article 70 autorise une superficie maximale de 60 mètres carrés sur les terrains de moins de 1999 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 18^e jour du mois mars 2025.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Mr Pierre Lefebvre, avocat